



Date de dépôt : 29 février 2024

Réponse du Conseil d'Etat
à la question écrite urgente de Jacques Jeannerat : Taux
d'absence pour raison de santé

En date du 26 janvier 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Je voudrais savoir quel est le taux d'absence pour raison de santé par office / direction générale pour le « petit » Etat depuis le début de la législature (de juin à décembre 2023).

Même chose pour les cadres (classe 23 et plus).

Merci, dans les deux cas, de faire un comparatif sur la même période pour l'année précédente !

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat vous remercie pour la question et vous renvoie aux informations contenues dans le bilan social qui sera publié le 21 mars 2024, dans le cadre des comptes 2023.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :
Antonio HODGERS